

Actions de l'inspection des installations classées

Commission de suivi du site ALL'CHEM Montluçon

Réunion du 9 juillet 2020



Période considérée =

juillet 2019 à juillet 2020

Les contrôles sur site

- 3 inspections sur les risques accidentels (17/09, 17/10 et 4/03)
- Pas d'inspection sur les risques chroniques depuis le 3 juillet 2019 mais
 - Un contrôle inopiné des effluents liquides fait les 9 et 10 juillet
 - Des suivis fréquents dans l'année (consultation des résultats d'analyse des rejets d'effluents liquides)
 - Le bilan annuel de la déclaration des rejets dans l'environnement et des déchets produits
 - Une inspection risques chroniques aura lieu avant fin 2020

Les contrôles sur site

Inspection du 17 septembre 2019 - Risques accidentels

- Suites arrêté préfectoral du 18 septembre (plan d'actions)
 - Maîtrise des entrées sur le site
 - Protection contre l'incendie (détection de fuites de solvants et de débuts d'incendie)

- La clôture a été renforcée et, sur le mur d'enceinte Nord (le long de la Rue Gilbert Talbourdeau), ajout d'une ronce en partie haute
- Quelques aménagements supplémentaires sont prévus sur les murs, notamment en prenant en compte les remarques du référent sûreté de la Police
- Les détections de fuites de solvants et de début d'incendie n'étaient pas mises en place : arrêté préfectoral de mise en demeure du 13 décembre 2019
- Mise en demeure par arrêté préfectoral du 6 novembre 2019 pour l'analyse de l'indépendance des mesures de maîtrise des risques (MMR)

Les contrôles sur site

Inspection du 17 octobre 2019 - Risques accidentels -

1 sur 5

- **Équipements sous pression (ESP)**
- **Autres équipements importants pour la sécurité ou la protection de l'environnement**

- **ESP :**
 - Des lacunes dans la liste des ESP (quelques appareils manquants, quelques erreurs sur les caractéristiques d'ESP et sur des dates de contrôle)
 - Absence de documents pour certains contrôles ou interventions dans les registres de certains ESP
 - Plans de contrôle n'ayant pas toutes les données requises par le guide national
 - Non conformités sur certains assemblages boulonnés
 - Marquage réglementaire d'une capacité à revoir
 - Retard d'inspection périodique et absence de dossier d'exploitation pour 3 groupes réfrigérants (contenant des fluides non dangereux) et 2 réservoirs d'air comprimé

Les contrôles sur site

Inspection du 17 octobre 2019 - Risques accidentels -

2 sur 5

- **Équipements sous pression (ESP)**
 - **Autres équipements importants pour la sécurité ou la protection de l'environnement**
-
- **ESP :**
 - État globalement satisfaisant du parc d'ESP (absence de corrosion, déformation, fuites),
 - Amélioration significative dans la gestion des ESP, y compris la gestion des documents
 - Identification et repérage sur site des ESP et des tuyauteries conformes et satisfaisants

Les contrôles sur site

Inspection du 17 octobre 2019 - Risques accidentels -

3 sur 5

- **Équipements sous pression (ESP)**
 - **Autres équipements importants pour la sécurité ou la protection de l'environnement**
-
- **ESP (situation à fin juin 2020):**
 - **Les constats d'écart et les remarques émises ont été pris en compte et ont donné lieu à des actions correctives satisfaisantes (solde de 5 constats sur 7) sauf en ce qui concerne :**
 - **Les groupes réfrigérants**
 - Les remarques sur les plans de contrôle n'ont pas encore été soldées par l'organisme habilité
 - À fin août, ces 2 constats devraient être soldés – visite DREAL prévue en automne 2020

Les contrôles sur site

Inspection du 17 octobre 2019 - Risques accidentels -

4 sur 5

- Équipements sous pression (ESP)
 - Autres équipements importants pour la sécurité ou la protection de l'environnement (1 sur 2)
-
- Fuites de réfrigérant (gaz fluoré avec effet de serre élevé) sur les équipements d'un groupe de réfrigération
 - Cause= perte de gaz, par le prestataire (prestataire spécialiste de ce type d'intervention), lors du transfert dans un réservoir au cours de l'intervention de 2019
 - Aucune perte de fluide depuis 2016 hormis celle de 2019 -ceci atteste d'un suivi correct des ces équipements
 - Absence de moyens de détection des fuites de réfrigérants mais suivi régulier de paramètres tels que la pression (fréquence > exigences réglementaires)
 - Absence de règle de gestion des durées de vie des disques de rupture des réacteurs – pas de constat d'usure prématurée jusqu'à ce jour, selon ALL'CHEM

Les contrôles sur site

Inspection du 17 octobre 2019 - Risques accidentels -

5 sur 5

- Équipements sous pression (ESP)
 - Autres équipements importants pour la sécurité ou la protection de l'environnement (2 sur 2)
-
- Un disque de rupture taré en dessous de la pression de tarage de la soupape (il devrait être taré au-dessus de cette pression)
 - Tarage a été corrigé
 - Aucun autre cas de tarage non correct
 - Former l'automaticien au nouveau système de programmation de l'automate de contrôle-commande installé en été 2019 – programmée au 2° semestre 2019

Les contrôles sur site

Inspection du 4 mars 2020 - Risques accidentels

– 1 sur 4

- **État des stocks**
 - **Maîtrise des risques liés aux réactions de nitration**
 - **Analyse de la performance des MMR et de leur indépendance entre elles**
 - **Suivi de l'adéquation et de la disponibilité des MMR**
-
- Suite à demande inopinée de l'état des stocks, celui-ci a été fourni en 5 minutes
 - Ces données sont accessibles depuis l'extérieur du site (Groupe AXYNTIS et astreinte Sécurité/Chimie du site)
 - Données par catégories de produits non directement disponibles mais peuvent être fournies rapidement – amélioration de l'outil de suivi des stocks prévue en automne 2020 avec aide Groupe AXYNTIS

Les contrôles sur site

Inspection du 4 mars 2020 - Risques accidentels

– 2 sur 4

- État des stocks
- **Maîtrise des risques liés aux réactions de nitration**
- Analyse de la performance des MMR et de leur indépendance entre elles
- Suivi de l'adéquation et de la disponibilité des MMR

- Lettre Préfète du 13 décembre 2019 : pas d'objection sur justification des distances maximales des effets létaux en cas d'emballement d'une réaction de nitration (< celles du PPI actuel)
- Pas de constat d'écart sur les documents justifiant la maîtrise des risques liés aux réactions de nitration – quelques remarques d'amélioration de la rédaction de certains documents – prises en compte dès le lendemain de l'inspection

Les contrôles sur site

Inspection du 4 mars 2020 - Risques accidentels

– 3 sur 4

- État des stocks
- Maîtrise des risques liés aux réactions de nitration
- **Analyse de la performance des MMR et de leur indépendance entre elles**
- Suivi de l'adéquation et de la disponibilité des MMR

- Pas de constat d'écart sur les documents relatifs à l'analyse de la performance des MMR et de leur indépendance entre elles – quelques remarques d'amélioration de la rédaction de certains documents – prises en compte dès le lendemain de l'inspection
- Demande de justifications sur le niveau de performance très élevé attribué aux fûts contenant des produits dangereux tels que le chlorure de thionyle (SOCl_2)
 - Réponse donnée est acceptable mais l'emploi de contenants plus robustes serait bienvenue – ce problème générique concerne tous les sites utilisant de tels produits
- **La mise en demeure par arrêté préfectoral du 6 novembre 2019 est soldée**

Les contrôles sur site

Inspection du 4 mars 2020 - Risques accidentels

- 4 sur 4

- État des stocks
- Maîtrise des risques liés aux réactions de nitration
- Analyse de la performance des MMR et de leur indépendance entre elles
- **Suivi de l'adéquation et de la disponibilité des MMR**

- Aucune remarque sur le suivi de l'adéquation et de la disponibilité des MMR
- Mais une remarque sur un détecteur de fuite de SO_2 vu en mauvais état lors de son contrôle par le fabricant le 16 octobre. Ce détecteur a été remplacé le 22 juin. Pas de SO_2 présent sur le site entre octobre et juin. Contrôle de tous les détecteurs le 22 juin par leur fabricant : RAS

Les contrôles sur site

Suites Inspection du 3 juillet 2019 - Risques chroniques

Des actions satisfaisantes menées suite à cette inspection mais il reste :

- Recherche de 3 substances dangereuses (2 chloro-aniline, tétraméthylbutylphénol monoéthoxylate et, tétraméthylbutylphénol diéthoxylate) dans les eaux pluviales à poursuivre : une analyse faite – en faire 2 autres – prévu en 2020
- Mise en conformité du dispositif de prélèvement d'effluent liquide asservi au débit (enceinte de prélèvement non réfrigérée)
- Poursuivre les mesures de rejets de composés organiques volatiles (COV) dans l'air par les cheminées puis définir et mettre en place les dispositifs de traitement des rejets par les cheminées afin de parvenir à une situation conforme – action en cours pour mise en œuvre en 2021

Les contrôles sur site

Contrôle inopiné sur les effluents liquides

Rappel : seuls les effluents faiblement pollués sont envoyés à la station de traitement des eaux polluées de l'agglomération de Montluçon – les autres effluents liquides sont traités dans des centres spécialisés dûment autorisés

Contrôle effectué les 9 et 10 juillet 2019

- **Situation correcte**

Mais une remarque importante

- **Enceinte de prélèvement inadaptée (absence de réfrigération)**

Les autres contrôles

1 sur 2

- Suivi des résultats des mesures sur les effluents liquides (GIDAF)
- Suivi des résultats des mesures de légionelles dans l'eau des TAR (GIDAF)
- Contrôle déclaration annuelle des rejets dans l'air, dans l'eau et des déchets
 - **Un élément marquant** : nette baisse des rejets de COV : 114 tonnes en 2019, 165 tonnes en 2018 et 66 tonnes en 2017) – la forte hausse depuis 2018 est liée à l'emploi de toluène et à l'évaluation des rejets de toluène :
 - Toluène est classé :
 - H 336 *Toxicité spécifique pour certains organes cibles – Exposition unique, catégorie 3 : Effets narcotiques – Peut provoquer somnolence ou vertiges,*
 - H373 *Toxicité spécifique pour certains organes cibles – Exposition répétée, catégorie 2*
 - H361 d : *Toxicité pour la reproduction, catégorie 2 - Risques présumés).*

Les autres contrôles

2 sur 2

- Examen de l'évaluation des risques sanitaires
 - Étude effectuée avec l'appui d'un bureau expert (BIOMONITOR)
 - Étude remise dans le délai requis
 - Étude correcte effectuée selon les règles et guides applicables
 - Résultats pour les habitations les plus proches:
 - Valeur $0,2 < 1$ pour les effets avec seuils – non préoccupant mais milieu exposé à considérer comme vulnérable
 - Valeur $7 \times 10^{-5} > 1 \times 10^{-5}$ – même ordre de grandeur que le critère mais « si l'absence de risque préoccupant ne peut pas être démontrée, l'existence d'un niveau élevé de risque n'est pas manifeste »
 - Le traitement des COV en sortie des cheminées permettra l'obtention d'une situation nettement conforme – délai de réalisation annoncé = 2021

Les mises en demeure

- **Arrêté du 6 novembre 2019 : Analyse de la performance des MMR et de leur indépendance entre elles**
 - **Soldé – vu en inspection du 4 mars 2020**
- **Arrêté du 13 décembre 2019 : détection des débuts d'incendie dans bâtiment R et rétentions autour des cuves de solvants et des fuites de solvants dans les rétentions précitées**
 - **Détection des débuts d'incendie installée et opérationnelle**
 - **Détection des fuites de solvants non encore installée – prévue en juillet 2020**

Un arrêté préfectoral

- **Arrêté du 15 juin 2020**
 - **Levée de l'interdiction de réaliser des nitrations**
 - **Maintien de l'exigence de garantie d'une probabilité de dérive des réactions de nitration extrêmement faible pour permettre son exclusion des phénomènes dangereux pris en compte pour le PPRT**
 - **Autorisation fondée sur les multiples documents émis par ALL'CHEM examinés avec attention par l'Inspection et l'examen approfondi sur site lors de l'inspection du 4 mars 2020**

Merci de votre attention